

Note D2DPE n° 23

Vieillesse à l'horizon 2020 : quelles conséquences sur l'activité en Nord – Pas de Calais ?

Novembre 2009



Résumé

Selon les projections de l'Insee, la population du Nord – Pas de Calais resterait stable entre 2005 et 2030. Comme l'ensemble du quart nord-est de la France, la région est pénalisée par des départs plus nombreux que les arrivées. Ce déficit migratoire est pour l'instant compensé par des naissances plus nombreuses que les décès mais ce bénéfice devrait s'amenuiser progressivement avec le vieillissement de la population.

La structure de la population régionale va toutefois se modifier en profondeur en lien avec les générations plus nombreuses du baby-boom nées entre 1946 et 1976. Le nombre de personnes de plus de 60 ans va progressivement augmenter pour dépasser le million d'habitants à partir de 2025 contre 740 000 en 2005. L'augmentation sera concentrée sur les sexagénaires jusqu'en 2015 avant de toucher les plus de 70 ans. A l'inverse, les moins de 20 ans passeraient sous la barre du million d'habitants tandis que les personnes de 20 à 59 ans représenteraient 50% de la population en 2030 contre 54% en 2005.

Première conséquence du vieillissement sur l'activité, la population active devrait diminuer à l'horizon 2020. La baisse commencerait à un rythme modéré dès 2008 et s'accélérerait progressivement. Les actifs seraient 74 000 de moins en 2020 soit une baisse de 4% par rapport à 2005. Cette baisse serait la conséquence de nombreux départs d'actifs vers d'autres régions. Si ces départs ne sont pas nouveaux, ils ne seraient plus compensés par l'entrée des jeunes sur le marché du travail ou par la hausse des taux d'activité. A déficit migratoire constant, la baisse de la population active semble inéluctable : tous les scénarii de hausse des taux d'activité jugés réalistes par l'Insee ne suffiraient pas à compenser ce déficit qu'il s'agisse d'une hausse du taux d'activité des seniors, des femmes ou des jeunes. Entre les régions métropolitaines, l'attractivité est le critère déterminant pour orienter à la hausse ou à la baisse la population active.

Au-delà de la baisse globale de la population active, le vieillissement des baby-boomers va entraîner le retrait de la vie active d'un tiers des personnes en emploi en 2005 soit près de 500 000 personnes. Pour appréhender ce phénomène, l'Insee a mis au point un modèle de microsimulation permettant d'estimer le nombre de départs dans chaque secteur d'activité et chaque famille professionnelle à l'horizon 2020. Les départs seront particulièrement nombreux dans la fonction publique et dans l'industrie manufacturière, secteurs pour lesquels plus de 40% des effectifs de 2005 devraient avoir cessé leur activité professionnelle à l'horizon 2020. Les secteurs du commerce et des services seront à l'inverse ceux où les taux de retraits seront en proportion les plus faibles avec un quart de départs d'ici 2020.

L'estimation des départs de fin d'activité n'est toutefois pas suffisant pour prédire les besoins en main d'œuvre des différents secteurs. Les mutations de l'économie observées au cours des dernières années se traduisent par une baisse des effectifs dans l'industrie tandis que la part de l'emploi tertiaire ne cesse d'augmenter. Cette tendance lourde laisse penser que tous les départs en retraite de l'industrie ne seront pas remplacés. A l'inverse, le vieillissement de la population devrait créer des besoins et demandes nouvelles de services favorisant le développement de l'économie résidentielle. Pour que ces potentiels se transforment en activités réellement créées, il est nécessaire que le coût lié à ces services puisse être pris en charge soit par ces futurs retraités, soit par la collectivité pour les services jugés d'intérêt public. Dans les deux cas, se pose la question de la richesse du territoire qu'il s'agisse des habitants ou des collectivités territoriales. Les emplois potentiellement créés doivent également être attractifs pour les actifs ce qui suppose une professionnalisation et de meilleures conditions de travail dans des secteurs comme les services à la personne.

Dossier suivi par Stéphane Humbert, Service « Observation Régionale et Analyse Spatiale », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation.

Mail : s.humbert@nordpasdecals.fr

Téléphone : 03 28 82 70 35

Consultable sur www.sigale.nordpasdecals.fr

Sommaire

Introduction	3
1 – Une population régionale stable mais vieillissante.....	4
2 – Une baisse de la population active quasi-inéluctable.....	5
3 – Des départs de fin d’activité inégaux selon les secteurs et les métiers.	7
4 – Le vieillissement générateur potentiel de nouveaux emplois de services.	9
5 – Références	9

Introduction

Le vieillissement de la population est un phénomène inéluctable dans le Nord – Pas de Calais comme dans l’ensemble de la France métropolitaine. Ce phénomène, lié aux générations plus nombreuses du baby-boom, pose plusieurs questions sur l’activité économique régionale. Tout d’abord, quelle sera la réserve de main d’œuvre de la région : les jeunes entrant sur le marché du travail seront-ils assez nombreux pour compenser les sorties du marché du travail des baby-boomers ? Ensuite, quels sont les secteurs où les départs des baby-boomers seront les plus importants et quels seront leurs besoins en matière de recrutements ? Enfin, le nombre grandissant de personnes de plus de 60 ans entrainera-t-il de nouveaux besoins de services et donc la création ou le développement d’activités résidentielles ?

Différents travaux engagés dans la région permettent d’appréhender l’importance du vieillissement de la population dans le Nord – Pas de Calais et ses conséquences sur l’activité économique.

En premier lieu, des projections de population réalisées à l’horizon 2030 par l’Insee dans le cadre d’un partenariat avec le Conseil Régional mettent en évidence le phénomène du vieillissement lié aux générations du baby-boom qui va progressivement augmenter la population des 60-69 ans puis, à partir de 2015, la population des personnes de 70 ans ou plus.

Pour aller plus loin, l’Insee, la Région et la Direction Régionale du Travail de l’Emploi et de la Formation Professionnelle ont mené un partenariat pour réaliser des projections de population active afin de mesurer l’ampleur de la baisse de la main d’œuvre potentielle du territoire et de mesurer les impacts éventuels d’une modification des comportements des différentes populations vis-à-vis de l’activité.

Un second partenariat entre l’Insee, la Région et la Direction Régionale du Travail de l’Emploi et de la Formation Professionnelle a permis d’appréhender les conséquences de ce vieillissement dans les différents secteurs d’activité en estimant les fins de carrière à prévoir à l’horizon 2020 grâce à une méthode de simulation mise au point par l’Insee.

Enfin, au-delà de la question du renouvellement de main d’œuvre et de fin d’activité, le vieillissement de la population implique des besoins nouveaux et offre donc un potentiel de développement économique. Cette question est ainsi abordée dans l’étude sur le vieillissement démographique réalisée par Paul Wallez du CRESGE et Jean-François Ghékière de l’université de Lille 1 pour le Conseil Régional dans le cadre de ses travaux prospectifs.

1 – Une population régionale stable mais vieillissante.

Selon les projections réalisées par l'Insee, la population du Nord – Pas de Calais resterait stable jusqu'en 2030. En effet, en prolongeant les tendances observées jusqu'en 2005, la population régionale oscillerait entre 4,03 et 4,09 millions d'habitants entre 2005 et 2030. Elle atteindrait son maximum en 2020 puis baisserait pour atteindre 4,06 millions en 2030.

La région pénalisée par son déficit migratoire.

Cette stabilité met la région à l'écart de la dynamique globale de la France métropolitaine dont la population augmenterait globalement de 10% sur 25 ans. Le Nord – Pas de Calais comme l'ensemble des régions du quart nord-est est pénalisé par une faible attractivité qui se traduit par des départs de la région plus nombreux que les arrivées. Ainsi, la différence entre le nombre de personnes quittant la région et le nombre de personnes venant s'installer dans la région entraînerait une perte de 13 000 habitants chaque année.

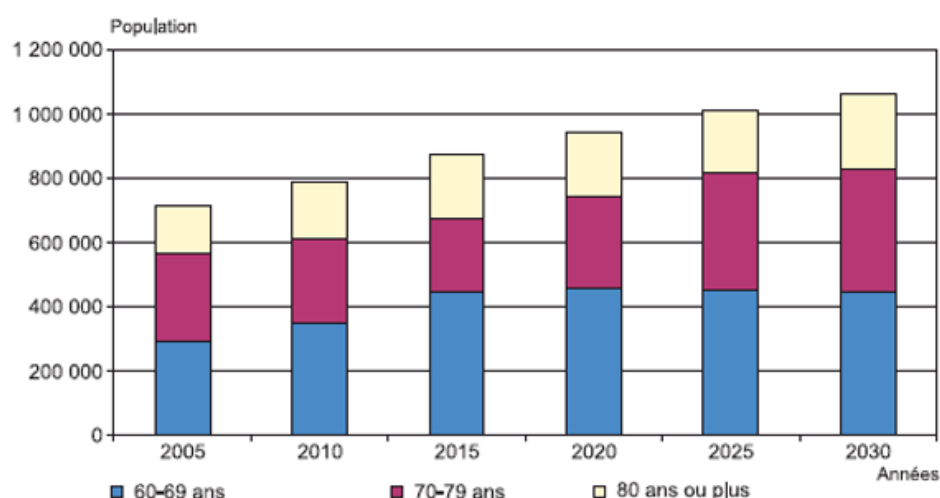
Contrairement à d'autres régions du quart nord-est, le Nord – Pas de Calais réussit à maintenir le niveau de sa population grâce à un dynamisme des naissances entraînant un solde naturel positif sur l'ensemble de la période. Toutefois, ce dynamisme s'amenuiserait au cours du temps avec une baisse du nombre de naissances et une augmentation du nombre de décès. Le solde naturel passerait ainsi de + 20 000 pour l'année 2005 à + 8 000 en 2030. L'évolution de ces deux facteurs s'explique par la modification de la pyramide des âges au cours du temps : les femmes en âge d'avoir des enfants seraient de moins en moins nombreuses tandis que le nombre de personnes très âgées augmenterait.

Le vieillissement de la population semble inéluctable.

Entre 2005 et 2030, la baisse du nombre de naissances entraînerait une baisse de 12% du nombre de personnes de moins de 20 ans tandis que le vieillissement des générations du baby-boom entraînerait une augmentation de 50% des personnes de plus de 60 ans. Dans ce scénario, les 60 ans ou plus seraient un peu plus d'un million à l'horizon 2030 tandis que les jeunes passeraient sous cette barre. Les personnes ayant 60 ans ou plus seraient donc plus nombreuses que les jeunes de moins de 20 ans.

L'augmentation des personnes âgées de 60 ans ou plus est liée au vieillissement des générations du baby-boom qui correspondent aux personnes nées entre 1946 et 1976. Le vieillissement concernerait donc dans un premier temps la tranche d'âge des 60-69 ans qui représenteraient 11% de la population en 2015 contre 7% en 2005. Après 2015, le niveau de cette tranche d'âge resterait stable tandis que le nombre de personnes de plus de 70 ans augmenterait de façon considérable pour atteindre 600 000 personnes à l'horizon 2030 contre un peu plus de 400 000 en 2015.

Graphique 1 : Évolution de la population des 60 ans et plus dans le Nord – Pas de Calais.



Source : Insee- Omphale

Un potentiel d'actifs qui semble s'amenuiser.

Entre 2005 et 2030, le vieillissement entrainerait également une baisse de la population des personnes de 20 à 59 ans. A l'horizon 2030, cette tranche d'âge représenterait ainsi 50% de la population du Nord – Pas de Calais contre 54% en 2005. Sur 25 ans, le nombre de personnes ayant entre 20 et 59 ans passerait de 2,18 millions à 2,03 millions soit une perte de près de 150 000 personnes. Les actifs de 20 à 59 ans représentant 96% de la population active en 2006, le potentiel d'actifs de la région s'amenuiserait donc progressivement entre 2005 et 2030 pour un taux d'activité constant des différentes tranches d'âges.

2 – Une baisse de la population active quasi-inéluctable.

Pour aller plus loin dans la mesure des actifs potentiellement présents sur un territoire, il est nécessaire d'ajouter des hypothèses d'évolution des taux d'activité aux hypothèses démographiques. En réalisant une telle projection à l'horizon 2020, l'Insee estime que la population active du Nord – Pas de Calais diminuerait de 74 000 personnes entre 2006 et 2020 pour atteindre 1 718 000 actifs à cette date. Cette baisse commencerait dès 2008 mais son rythme s'accélérerait au court du temps : entre 2008 et 2013 la population active régionale diminuerait en moyenne de 0,1% par an puis la baisse s'accroîtrait pour passer de 0,35% en 2014 à 0,59% de baisse annuelle à l'horizon 2020.

Les départs d'actifs hors de la région ne seraient plus compensés par le renouvellement des générations et l'augmentation des taux d'activité.

L'évolution de la population active résulte de trois effets : un effet lié au renouvellement des générations, un effet lié à l'évolution des taux d'activité pour un même âge et un effet lié aux migrations d'actifs entre le Nord – Pas de Calais et les autres régions. Sur les dernières décennies, la population active de la région a augmenté malgré des départs d'actifs plus nombreux que les arrivées car ce déficit migratoire était jusqu'à présent compensé par les deux autres effets. D'une part, les taux d'activité ont augmenté pour une même tranche d'âge et plus particulièrement pour les femmes. D'autre part, le renouvellement des générations était positif grâce à des entrées de jeunes sur le marché du travail plus nombreuses que les départs de seniors cessant leur activité.

Entre 2006 et 2020, la baisse de la population active s'expliquerait principalement par le déficit migratoire qui ne serait plus compensé par l'augmentation des taux d'activité et le renouvellement des générations. Sur l'ensemble de la période, les départs d'actifs non compensés par des arrivées équivalentes conduiraient à une baisse de 121 000 actifs tandis que la hausse des taux d'activité apporterait un solde positif de 38 500 actifs et le renouvellement des générations un solde positif de 8 600 actifs. Le déficit migratoire d'actifs du Nord – Pas de Calais serait le plus fort de toutes les régions de France métropolitaine. Le manque d'attractivité de la région auprès des actifs est d'autant plus déterminant que c'est le facteur qui distingue les régions dont la population active augmente de celles dont la population active diminue. Ainsi, l'ensemble des régions du sud bénéficieraient d'une hausse de la population active grâce à un solde migratoire supérieur aux pertes liés au vieillissement de la population tandis que la plupart des régions du quart nord-est perdraient des actifs en raison d'un déficit d'attractivité.

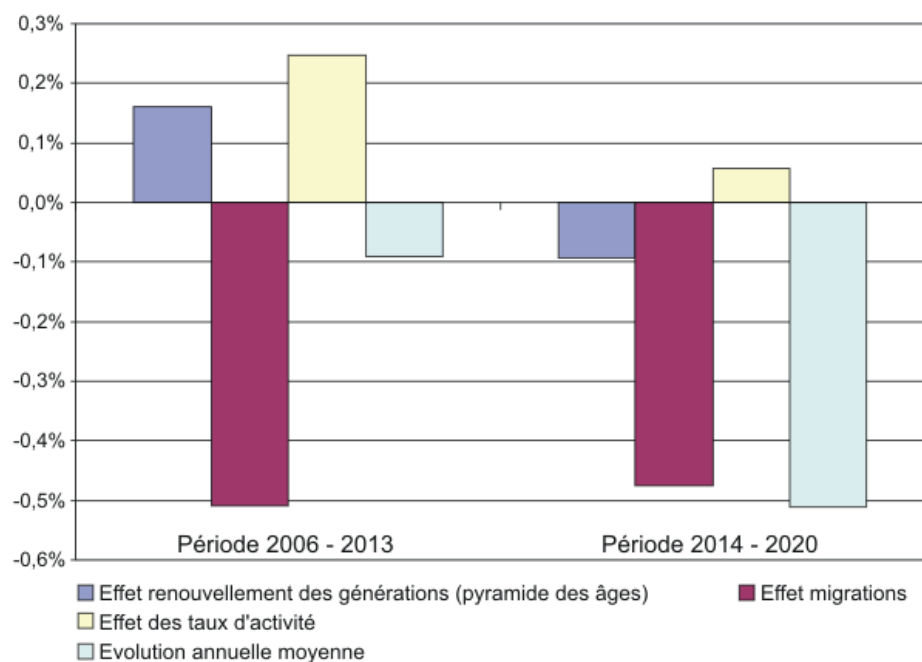
L'arrivée de jeunes sur le marché du travail ne compenserait plus les départs des baby-boomers à partir de 2014.

Sur l'ensemble de la période 2006 - 2020, le Nord – Pas de Calais est la seule région pour laquelle l'arrivée de jeunes sur le marché du travail compenserait les fins de carrières. Le renouvellement des générations est un phénomène historiquement fort dans la région qui s'explique par une part de la population jeune en proportion plus importante que dans la plupart des autres régions. Toutefois, ce phénomène tendrait à s'amenuiser au cours du temps et même à s'inverser à partir de 2014 avec les sorties massives de la vie active des générations du baby-boom. Cette inversion provoquerait ainsi l'accroissement de la baisse du nombre d'actifs entre 2014 et 2020.

Dernier facteur, l'évolution du taux d'activité contribue pour sa part à atténuer la baisse de la population active sur l'ensemble de la période. La hausse du taux d'activité concernerait essentiellement les plus de 55 ans et l'effet serait sensiblement identique dans l'ensemble des

régions de France métropolitaine. Cette hausse du taux d'activité serait toutefois bien insuffisante face à l'ampleur du déficit migratoire.

graphique 2 : Effets démographiques et des taux d'activité sur l'évolution annuelle de la population active en Nord – Pas de Calais.



Source : Insee - Projections d'actifs modèle Omphale (non calées)

Peu de marges de manœuvre sur les taux d'activité pour enrayer la baisse de la population active.

La baisse de 74 000 actifs décrite entre 2006 et 2020 correspond à un scénario prolongeant les évolutions récentes en terme de comportement démographique et de comportement sur le marché du travail. D'autres scénarii peuvent être envisagés et permettent de mesurer les effets éventuels d'une politique volontariste sur le marché du travail comme une hausse du taux d'activité des jeunes, des femmes ou des seniors. Quelles que soient les hypothèses formulées sur ces trois critères, elles ne semblent pas en mesure d'endiguer la baisse de la population active dans le Nord – Pas de Calais. Ainsi, un rattrapage progressif du taux d'activité des 20-24 ans sur le niveau constaté dans l'ensemble de l'Union Européenne atténuerait la baisse de seulement 12 000 actifs en 2020. De même, une augmentation des taux d'activité des femmes dans les classes d'âges où ce taux est le plus faible (25-44 ans et 55-59 ans) n'apporterait que 9 000 actives supplémentaires en 2020. Enfin, une hausse de 10 points du taux d'activité des 55-59 ans n'augmenterait que de 7 000 le nombre d'actifs.

Finalement, pour arriver à compenser la perte d'actifs liée au déficit migratoire de la région, il faut envisager des hypothèses extrêmes comme une remontée de 30 points du taux d'activité des 60-64 ans, hypothèse jugée peu réaliste par l'Insee. Dans un contexte où la population active serait stable sur l'ensemble de la France métropolitaine à partir de 2015, le critère d'attractivité régionale serait déterminant. Seules les régions capables d'attirer des actifs d'autres régions pourront maintenir voir augmenter leur population active tandis que les autres seraient condamnées à voir s'amenuiser la main d'œuvre disponible sur leur territoire.

3 – Des départs de fin d'activité inégaux selon les secteurs et les métiers.

L'entrée progressive des générations du baby-boom dans la catégorie des seniors entre 2006 et 2020 signifie également pour la plupart leur arrivée en fin de carrière professionnelle. La croissance des sorties du marché du travail observée à partir des années 2000 perdurera ainsi jusqu'en 2020. Tous les secteurs d'activité et tous les métiers ne sont pas également concernés par ces départs en raison d'un poids inégal des seniors dans ces secteurs ou ces métiers.

Un tiers des actifs en emplois de 2005 auront quitté leur activité en 2020.

En 2005, 310 000 personnes ayant entre 50 et 64 ans travaillaient dans le Nord – Pas de Calais. Ces seniors représentaient ainsi près de 21% de l'emploi total. Même si la région est parmi celles où le poids des seniors est le plus faible, elle n'en est pas moins concernée par les sorties définitives de l'emploi. Ainsi, selon les simulations réalisées par l'Insee, 490 000 personnes en emploi en 2005 devraient avoir cessé définitivement leur activité d'ici 2020 soit 34% des actifs travaillant dans la région en 2005. Parmi ces quelques 500 000 départs se trouvent une très grande partie des 310 000 seniors de 2005 auxquels s'ajoutent des départs de personnes entrant dans cette tranche d'âge au cours des 15 prochaines années.

Plus de 40% des agents publics et des salariés de l'industrie auront cessé leur activité en 2020.

Dans le Nord – Pas de Calais, 182 000 départs sont situés dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'administration. Dans ces secteurs, les fins d'activité seront nombreuses pour les agents des trois fonctions publiques : elles concerneront 40% des catégories C et 46% des catégories A et B.

La proportion des actifs cessant leur activité sera également très élevée dans l'ensemble de l'industrie manufacturière : 40% des personnes travaillant dans ce secteur en 2005 devraient avoir cessé leur activité en 2020. Ces retraits devraient être les plus nombreux parmi les salariés travaillant dans la métallurgie et la transformation des métaux en 2005 avec un taux de retrait du marché du travail de 46%.

Tableau 1 : estimation du nombre de fins de carrière par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Retraits 2006-2020	Actifs en emploi en 2005	Part des seniors (en %)	Taux de retrait (en %)
EQ -Éducation, santé, action sociale	117 600	338 300	24	35
ER -Administration	64 400	156 700	26	41
EJ -Commerce	56 500	206 900	17	27
EN -Services aux entreprises	44 000	170 100	16	26
EF -Industries des biens intermédiaires	42 400	104 900	24	40
EH -Construction	27 100	88 400	18	31
EP -Services aux particuliers	26 600	95 200	20	28
EK -Transports	22 300	65 700	17	34
EL -Activités financières	14 500	36 800	26	39
EE -Industries des biens d'équipement	14 200	37 500	22	38
EA -Agriculture, sylviculture, pêche	13 400	32 900	28	41
EB -Industries agricoles et alimentaires	12 400	39 700	18	31
ED -Industrie automobile	11 700	28 800	24	41
EC -Industrie des biens de consommation	9 900	28 200	21	35
EG -Énergie	6 600	13 300	22	49
EM -Activités immobilières	5 900	15 400	26	38
Total	489 500	1 458 800	21	34

Source: Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004,2005,2006,2007, modèle de microsimulation

Les secteurs de la construction et des transports se caractérisent par une part des seniors inférieure à la moyenne régionale (18% contre 21%). Toutefois, 50 000 actifs, soit un tiers des actifs de ces secteurs en 2005, devraient avoir cessé leur activité à l'horizon de 2020. Ce taux de retrait équivalent à la moyenne régionale s'explique par des départs plus précoces que dans les autres secteurs en raison d'une plus grande pénibilité du travail.

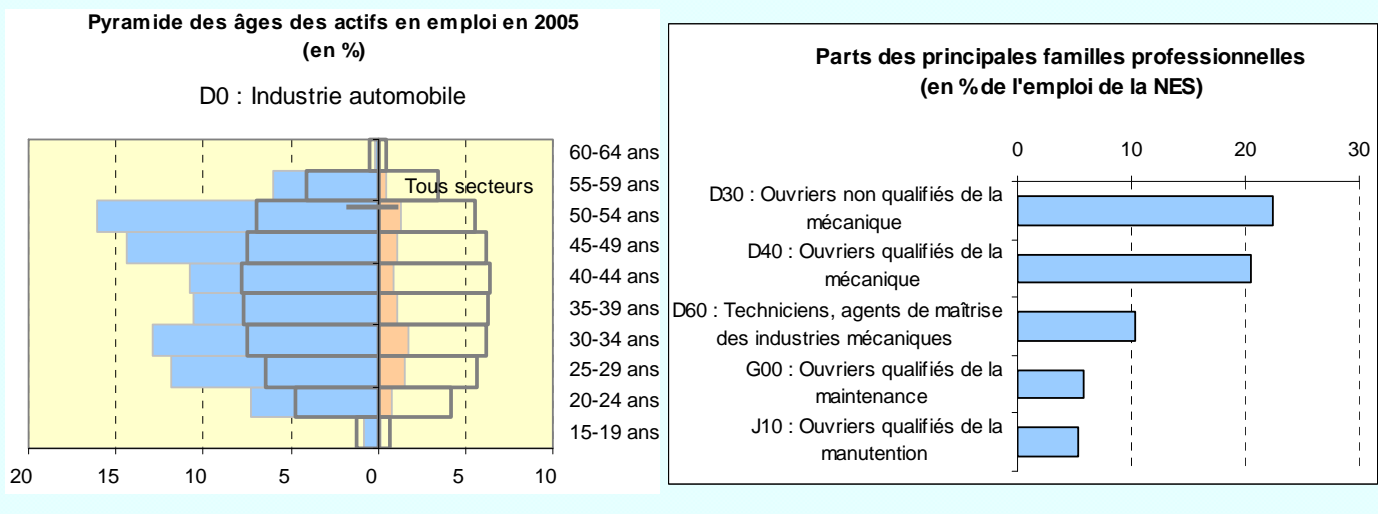
Les secteurs du commerce et des services aux entreprises sont en proportion les moins concernés par les départs de fin de carrière. Ces deux secteurs sont en effet caractérisés par la part des emplois de seniors la plus faible. Selon les simulations de l'Insee, seul un quart des actifs de ces secteurs en 2005 auront cessé leur activité en 2020. Ces deux secteurs représentant un poids important dans l'emploi régional, ces départs concerneraient malgré tout près de 100 000 actifs ayant un emploi en 2005.

Des fiches synthétiques pour évaluer la situation par secteur et par métier.

Pour aller plus loin dans l'analyse des enjeux du vieillissement de la population et plus particulièrement en matière de renouvellement de main d'œuvre, il est nécessaire d'avoir une connaissance des évolutions potentielles des secteurs d'activité mais aussi de leurs caractéristiques actuelles.

Afin de mieux appréhender les enjeux d'un secteur, l'Insee a mis en ligne des fiches synthétiques par secteur permettant d'appréhender l'importance des seniors mais également de connaître les principaux métiers présents dans ce secteur. Ces données permettent d'appréhender l'importance des seniors mais aussi des autres classes d'âge et de caractériser le type d'emplois présents dans le secteur en matière de qualification ou de féminisation.

Graphiques : Exemple de données disponibles sur un secteur.



4 – Le vieillissement générateur potentiel de nouveaux emplois de services.

En reprenant la théorie de la base économique, l'économie peut être décomposée en deux grandes catégories sur un territoire : l'économie productive et l'économie résidentielle. L'économie productive correspond à une production destinée à un marché plus large. Sa localisation sur un territoire dépend du choix des entreprises basé sur de nombreux facteurs parmi lesquels la présence de la main d'œuvre nécessaire à sa production et à son développement. L'économie résidentielle repose sur la présence d'une population dépensant des ressources sur le territoire en consommant par exemple des services. Selon les travaux réalisés par Laurent Davezies, cette économie de la consommation représente trois quarts de la base économique des aires urbaines et correspond à des revenus provenant des retraites, des salaires des emplois publics et des actifs employés hors du territoire, du tourisme et des prestations sociales.

Le vieillissement de la population a des impacts sur l'économie résidentielle par l'émergence de nouveaux besoins et demandes des personnes de plus de 60 ans mais aussi sur l'ensemble de l'économie par les impacts du vieillissement sur les entreprises et par les besoins de main-d'œuvre résultant de ces mutations.

Des demandes d'activités nouvelles.

Le vieillissement de la population et plus particulièrement l'accroissement des personnes âgées de plus de 60 ans peut entraîner dans un premier temps un accroissement des activités de loisirs puis dans un second temps des besoins accrus de services liés à la dépendance.

Le vieillissement de la population va se traduire de 2005 à 2015 par un accroissement des personnes ayant entre 60 et 69 ans. L'observation des pratiques actuelles met en évidence une importante participation à des activités diverses : sport, culture, tourisme, formation... Cette demande de loisirs suppose l'existence de structures pouvant répondre à ces besoins sur des périodes plus longues que pour les autres publics qui consomment plutôt ces activités en dehors de leur activité professionnelle sur un temps plus limité.

Des besoins de services à la personne.

Les services d'aide à la personne sont actuellement en plein essor, favorisés notamment par la loi de cohésion sociale. Le vieillissement de la population devrait entraîner un accroissement de la demande dans ce domaine en particulier après 2015 date à partir de laquelle les personnes de plus de 70 ans vont être de plus en plus nombreuses posant la question de l'autonomie et de la dépendance. Compte-tenu des politiques de maintien à domicile à l'œuvre actuellement, cette deuxième phase du vieillissement devrait créer des besoins importants liés à l'entretien domestique et aux soins des personnes les plus dépendantes. Ces emplois sont actuellement occupés en majorité par des femmes et posent souvent des questions en matière de conditions de travail et de qualification.

La richesse du territoire va peser sur le développement des services.

La présence de besoins de services sur un territoire ne suffit pas à créer les activités économiques correspondantes. Une partie des services peut être assurée par des financements de l'État ou des collectivités locales en lien avec les politiques publiques. Pour les autres, l'activité ne pourra se créer que si les populations demandeuses ont le revenu nécessaire pour la payer et sont prêtes à payer le coût correspondant au service désiré. Le niveau de revenu disponible des personnes de plus de 60 ans est donc un élément déterminant de développement d'activités de services non prises en charge par la société. Même pour les services pris en charge par la sphère publique, le niveau de richesse du territoire peut influencer sur les potentiels de développement en fonction des marges de manœuvre des collectivités locales ayant en charge ces politiques sur le territoire.

Le vieillissement des chefs d'entreprises impacte le tissu des TPE et PME.

Parmi les actifs, la catégorie des chefs d'entreprises est particulièrement concernée par le vieillissement de la population : en 2006, 35% d'entre eux font partie des seniors ayant 50 ans ou plus.

Ces chefs d'entreprise sont pour la plupart à la tête de petites voir de très petites entreprises dont la survie est directement menacée par la fin de l'activité de leur dirigeant. En effet, des travaux à l'échelon national montrent que les entreprises sans salariés ne seront pour l'essentiel pas reprises car l'entreprise repose sur un savoir-faire de son créateur et non sur des investissements valorisables. Même pour celles qui seront reprises, le changement de dirigeant peut également s'accompagner d'une réduction du nombre d'emplois pour différentes raisons telles que des gains de productivité ou un recentrage de l'activité.

Le renouvellement du tissu des TPE et PME pourrait donc passer en grande partie par la création d'entreprises nouvelles dans la région. Parmi les nouveaux entrepreneurs, les jeunes diplômés et les cadres expérimentés avec des compétences de management semblent plus nombreux. Cette tendance pourrait tirer vers le haut la taille des entreprises dont les dirigeants seraient avant tout des gestionnaires s'appuyant sur les compétences techniques de leurs salariés.

Des besoins en main-d'œuvre liés à la recomposition de l'activité du territoire.

Les nombreuses fins de carrière envisagées à l'horizon 2020 posent la question du renouvellement de ces emplois. Toutefois, le passage du nombre de départs aux besoins en main d'œuvre est loin d'être immédiat en raison des mutations structurelles de l'économie productive, de nouveaux besoins de la population ou encore de choix politiques pour le secteur public. Ainsi, l'annonce du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux se traduirait par une baisse sensible des effectifs de la fonction publique qui serait de l'ordre de 20% des effectifs régionaux de ce secteur.

Dans l'industrie, les mutations observées entre 1990 et 2007 ont entraîné une diminution importante des postes dans ce secteur qui ne représente plus que 17% des emplois régionaux contre 27% en 1990. Pour une part d'entre eux, les personnes cessant leur activité ne seront donc pas remplacées mais ces départs serviront à ajuster le poids du secteur aux évolutions de l'économie. La tendance générale est en effet à la diminution de l'emploi industriel et plus particulièrement des emplois les moins qualifiés. Le maintien d'emplois productifs dépend donc en partie de la capacité du Nord - Pas de Calais à former et à conserver une main-d'œuvre qualifiée et très qualifiée.

Une professionnalisation nécessaire des services à la personne.

Au-delà de la question de leur financement, les besoins en services à la personne nécessitent un important recrutement de main d'œuvre. Pour rendre attractif ce secteur d'activité aux yeux des salariés potentiels, il est nécessaire de leur garantir de bonnes conditions de travail. Cela signifie à la fois des formations leur assurant les qualifications et la reconnaissance nécessaire, mais aussi des revenus et un statut corrects.

Une offre de soins qui doit s'adapter au vieillissement.

L'adaptation des soins au vieillissement est essentielle dans une région souffrant déjà d'un déficit en matière d'offre de soins et d'espérance de vie par rapport aux autres régions françaises. Jusqu'en 2015, l'augmentation des personnes ayant entre 60 et 69 ans ne devrait pas modifier en profondeur la demande de soins. Après 2015, la demande spécifique de soins liée au grand âge devraient venir augmenter la demande générale de soins avec une demande spécifique. Pour assurer l'équité et l'efficacité du système, l'offre de soins doit être répartie sur l'ensemble du territoire régional en s'appuyant sur un tissu suffisamment dense de généralistes, de spécialistes et de personnels soignant. Pour répondre aux poly-pathologies spécifiques du grand âge, il est nécessaire de faire jouer les complémentarités entre les médecins, les hôpitaux, la médecine ambulatoire et le secteur médicosocial.

5 – Références bibliographiques

Insee Nord – Pas de Calais, Région Nord – Pas de Calais [2009], Projections de population pour le Nord – Pas de Calais : stabilité régionale, essor de la métropole lilloise - pages de profils n°39.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=19&ref_id=12763

Insee Nord – Pas de Calais, Région Nord – Pas de Calais, la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle [2009], Projections 2020 : la baisse de la population active semble inéluctable – pages de profils n°58

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=19&ref_id=15269

Insee Nord – Pas de Calais, Région Nord – Pas de Calais, la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle [2009], Les fins de carrière des baby-boomers jusqu'en 2020 - pages de profils n°57 :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=19&ref_id=15268

Région Nord – Pas de Calais- D2DPE [2009], vieillissement démographique et territoires en Nord – Pas de Calais à l'horizon 2025 – note D2DPE n°19.

<http://www.sigale.nordpasdecals.fr/RESSOURCES/NotesD2DPE/Note19-D2DPE-Vieillessement.pdf>

Région Nord – Pas de Calais- D2DPE [2009], Vieillessement démographique et territoires en Nord – Pas de Calais à l'horizon 2025 ; quatre scénarii du vieillissement - Paul Wallez, CRESGE, Jean-François Ghékière, Université de Lille 1, TVES – Études Prospectives Régionales n°11.

http://www.nordpasdecals.fr/srad/03_prospective/etudes.asp

La république et ses territoires : la circulation invisible des richesses.- Davezies Laurent - Seuil, Paris 2008.

Le Grand Tournant ; Nord-Pas-De Calais, 1975-2005 – Pierre Veltz, Laurent Davezies – Aube 2005

Étude prospective sur les consommations et services de proximité en Nord – Pas de Calais à l'horizon 2025 – Région Nord – Pas de Calais – Laurent Davezies

Insee [2006], Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 : la population continue de croître et le vieillissement se poursuit – Insee Première n°1089

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1089®_id=0

Centre d'analyse stratégique et Dares [2007], Les métiers en 2015 - Rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications »

http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=393



Région Nord-Pas de Calais

Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation

151, avenue du Président Hoover

59555 Lille Cedex

Tél. : 03 28 82 70 15

<http://www.sigale.nordpasdecalais.fr>

Développement Durable
Prospective - Evaluation



REGION NORD - PAS DE CALAIS